



rupture conventionnelle de CDI

Par **matou13**, le **07/04/2011** à **19:08**

Bonjour,

voila je suis en maladie depuis le 13/09/2008 et le 06/04/2011 j'ai eue un contrôle par le médecin conseil de la secu qui m'a dit qu'elle ne pouvait plus accepter mes arrêts et donc je dois reprendre le travail le 01/06/2011 mais je ne souhaite pas reprendre alors j'ai pensé à la rupture conventionnelle de CDI.

Pourriez-vous m'éclairer sur cette convention et me dire si je dois envoyer une lettre à mon employeur pour leur signaler que je voudrais faire ça et que dois-je mettre dans cette lettre. merci par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/04/2011** à **19:16**

Bonjour,

Il faudrait aussi savoir si le Médecin du Travail vous déclarerait apte à la reprise du travail...

Pour la rupture conventionnelle, je pense qu'il serait préférable dans un premier temps d'appeler l'employeur et je vous propose [ce dossier](#)

Par **matou13**, le **08/04/2011** à **13:00**

bonjour

merci pour votre mail je vais regarder .

bonne journée.